

55 107

donné à 75.875<sup>00</sup> Q. credit confédération japonaise l'indemnité versée par la  
Spécialité Générale Française pour un accident causé au camion Toffy (dél. du  
9 septembre 1955).

Adopté à l'unanimité.

B) Le Conseil Municipal, sur l'avis de la Commission des finances  
demande à M. le Sous-Préfet l'autorisation par autorisation spéciale

app. le 21.12.55

55 108

d'une somme de 200.000<sup>00</sup> à verser à M. et Mme G. sous le libé "subvention  
pour la bibliothèque des professeurs du Collège"

— d'un crédit de 200.000<sup>00</sup> chapitre XXI art 14 "en plus de la subvention  
pour achat de livres à la bibliothèque des professeurs du Collège"

approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, sur l'avis de la Commission des finances,

app. le 21.12.55

55 109

demande à M. le Sous-Préfet l'autorisation spéciale

— l'ouverture en recette Ch. VII d'un article 11 du montant de 500.000<sup>00</sup> pour

l'entretien de l'immeuble de l'Education Nationale dans la construction et l'  
aménagement de deux classes nouvelles au Collège.

— dit qu'il ne sera pas visé de crédit correspondant, les dépenses ayant été  
mandatées Ch. XIX art 1 "Entretien des bâtiments communaux"

approuvé à l'unanimité.

Maintenance des titres CAR.

Un de 12.12.55

Les titres du CAR ont été délivrés par le NRL pour la construction  
du temple, du marché et des 24 maisons de Chaupignie.

L'autorisation de mandats ces titres eozit été donnée au nom de M. Delvalle.

La commission des finances propose de donner pouvoir à M. Senguet, adjoint